

# Table des matières

<b>Le viol et l'atteinte à l'intégrité sexuelle</b>	7
<i>Thomas HENRION</i>	
<b>Introduction</b>	7
<b>Section 1. Le consentement</b>	8
<b>Section 2. La majorité sexuelle</b>	14
<b>Section 3. L'atteinte à l'intégrité sexuelle</b>	17
<b>Section 4. Le viol</b>	18
<b>Section 5. Les circonstances aggravantes et les facteurs aggravants</b>	21
Sous-section 1. La mort de la victime	21
Sous-section 2. Les tortures corporelles et la séquestration	21
Sous-section 3. Les faits commis sur une personne vulnérable	22
Sous-section 4. L'usage d'arme	22
Sous-section 5. Les circonstances liées à l'auteur	23
A. Ascendant en ligne directe de la victime, adoptant, frère et sœur ou toute personne qui occupe une position similaire et cohabitant	23
B. Personne ayant autorité sur la victime	23
C. Personne ayant abusé de l'autorité ou des facilités que lui conféraient ses fonctions	23
D. Médecin, chirurgien, accoucheur ou officier de santé	24
E. Pluralité d'auteurs	24
Sous-section 6. La sollicitation préalable	24
<b>Section 6. La probation</b>	33
<b>Section 7. L'application de la nouvelle loi dans le temps</b>	34
<b>Conclusion</b>	36
<b>Bibliographie</b>	38

<b>L'inceste, les actes sexuels intrafamiliaux non consentis et la prostitution (mineurs et majeurs)</b>	41
<i>Nathalie COLETTE-BASECQZ</i>	
<b>Introduction</b>	41
Sous-section 1. Application de la loi pénale dans le temps	43
A. Remarque préliminaire	43
B. Concernant la correctionnalisation des crimes	44
C. Concernant les incriminations et les peines	45
Sous-section 2. Tentative punissable	45
Sous-section 3. Erreur invincible	46
<b>Section 1. Inceste et actes sexuels intrafamiliaux non consentis</b>	46
Sous-section 1. L'inceste	47
A. Actes à caractère sexuel	48
B. Au préjudice d'un mineur	48
C. Qualité de l'auteur	49
D. Élément moral	50
E. Peine principale	51
Sous-section 2. Les actes à caractère sexuel intrafamiliaux non consentis	53
A. Actes à caractère sexuel	53
B. Au préjudice d'un mineur ou d'un majeur	53
C. Qualité de l'auteur	53
D. Absence de consentement	55
E. Élément moral	55
F. Peine principale	55
Sous-section 3. La présomption irréfragable d'absence de consentement des mineurs	56
Sous-section 4. Les facteurs aggravants	56
<b>Section 2. Prostitution (mineurs et majeurs)</b>	58
Sous-section 1. Le contexte de la prostitution	59
Sous-section 2. L'exploitation sexuelle de mineurs à des fins de prostitution	61
A. L'incitation d'un mineur à la débauche ou à la prostitution	62
B. Le recrutement d'un mineur à des fins de débauche et de prostitution	63
C. La tenue d'une maison de débauche ou de prostitution où un mineur se livre à la débauche ou à la prostitution	64

D. La mise à disposition d'un local à un mineur à des fins de débauche ou de prostitution	66
E. L'exploitation de la débauche ou de la prostitution d'un mineur	66
F. L'obtention de la débauche ou de la prostitution d'un mineur	68
G. L'organisation de la débauche ou de la prostitution d'un mineur en association	68
H. Le fait d'assister à la débauche ou à la prostitution d'un mineur	69
I. La publicité pour la débauche et la prostitution d'un mineur	70
J. La publicité aggravée pour la débauche ou la prostitution d'un mineur	71
K. L'incitation à la débauche ou à l'exploitation de la prostitution d'un mineur en public ou par un moyen quelconque de publicité	72
Sous-section 3. L'abus de prostitution des majeurs	73
A. Le proxénétisme	73
B. La publicité pour la prostitution	79
C. L'incitation publique à la prostitution	81
D. L'abus aggravé de la prostitution	83
Sous-section 4. Les peines accessoires	83
A. La confiscation spéciale	83
B. La fermeture de l'établissement	84
C. Les interdictions spécifiques	85
D. Le cumul des peines accessoires en cas de concours d'infractions	86
Sous-section 5. L'évaluation multidisciplinaire	87
Conclusion	88

<b>Les nouvelles infractions de droit pénal sexuel : le voyeurisme, la diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel, l'approche d'un mineur à des fins sexuelles et l'outrage public aux bonnes mœurs</b>	91
---	----

*Élise DELHAISE*

Introduction	91
Section 1. La structure du nouveau Code pénal	92
Section 2. Le voyeurisme	92

Sous-section 1. Éléments constitutifs	93
Sous-section 2. Peines	96
<b>Section 3. La diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel</b>	97
Sous-section 1. Éléments constitutifs	98
Sous-section 2. Peines	100
Sous-section 3. <i>Quid</i> des images d'abus sexuels de mineurs?	101
<b>Section 4. L'approche d'un mineur à des fins sexuelles</b>	104
Sous-section 1. Éléments constitutifs	105
Sous-section 2. Peines	106
<b>Section 5. Les outrages publics aux bonnes mœurs</b>	107
Sous-section 1. Production ou diffusion de contenus à caractère extrêmement pornographique ou violent	108
Sous-section 2. Exhibitionnisme	109
Sous-section 3. Peines	111
<b>Conclusion</b>	111